

Courrier de l'intersyndicale à la DSF
en réponse à la convocation du CTPD en 2^{ème} séance le 21 Décembre 2009

Mme la directrice,

Ce lundi, vous nous conviez à un CTPD dont le principal objet est de supprimer 10 emplois de cadre C alors que le 3 décembre, les agents s'étaient mobilisés massivement pour s'opposer à cette décision inique.

Ainsi, face à l'angoisse et aux attentes des agents de la Réunion, le silence de l'administration centrale marque un profond mépris pour notre département.

De plus, en refusant d'aborder le sujet "emplois" avec les agents (puisque vous considérez que c'est "politique"), en niant la représentativité des Organisations Syndicales (volonté manifeste d'écarter les O.S des réunions, exemple : cdi/cdif St Pierre), en gelant des postes dans un contexte de charge devenu insupportable, vous donnez un sens bien étriqué au dialogue social.

L'ordre du jour de ce CTPD démontre à nouveau le peu de considération de l'Administration pour les citoyens de ce département. Pour justifier ces 10 suppressions de postes, vous reprenez une analyse utilisée pour des départements métropolitains, donc forcément tronquée. Vous persistez en effet à considérer la Réunion pour ce qu'elle n'est pas. La démographie de la Réunion n'est pas celle de la Savoie, la croissance économique n'est pas celle de la Creuse, le pourcentage de réunionnais vivant sous le seuil de pauvreté est largement supérieur à la moyenne de la métropole et certaines mesures (défiscalisation DOM, zones franches,...) accentuent nos difficultés.

Lors de son discours du 06 novembre 2009, Monsieur le Président de la République appelait à une relation rénovée entre la Métropole et les Département d'Outre Mer. Ce dernier rappelait l'ampleur et la profondeur de la crise (sociale, des structures et des institutions). A la lueur de cette analyse que nul ne conteste aujourd'hui, il paraît insensé de comparer la Réunion à la Savoie par exemple. En faisant cela, la DGFIP continue à nier l'histoire et les difficultés de cette terre française de l'océan indien.

C'est pour ces raisons que les représentants des agents de ce département ne participeront pas à ce CTPD car ils n'ont pas vocation à devenir les faire valoir d'une direction autiste.

Les Organisations Syndicales ont été destinataires d'un document de la part de Mme BOREL concernant le CDI/CDIF de St Pierre. D'après la direction, ce document reprendrait des mesures demandées par les agents et ouvrirait certaines pistes, et il nous est d'ailleurs demandé d'apporter d'éventuelles observations dans un délai très court.

Nous tenons à vous rappeler que certaines mesures étaient demandées depuis longtemps par les agents et relayées par les Organisations Syndicales. D'autres nous paraissent surréalistes comme celle de promouvoir la télédéclaration, ce qui revient pour un agent à participer à la future suppression de son propre poste.

Nous n'apporterons aucune observation car nous n'avons jamais été écoutés sur ce sujet. On vous laisse la responsabilité de gérer ce dossier, vous et les personnes qui ne souhaitaient pas notre présence sur le site. La dégradation des conditions de travail généralise la souffrance au travail dans nos services. Certains agents souffrent plus que d'autres mais vous ne prenez toujours pas la mesure du problème. Face à l'ampleur des charges et de dysfonctionnement du CDI/CDIF de St Pierre, vous ne faites qu'un constat partial et vous proposez des solutions injustes. Une nouvelle fois, l'administration exonère la hiérarchie de toutes fautes et accable les agents en les accusant d'une mauvaise organisation, et met en place un échelon hiérarchique supplémentaire avec la création d'un poste A. Comme vous refusez d'admettre l'évidence, il ne nous paraît donc plus possible d'aborder de façon constructive ce sujet avec vous pour le moment.

Mais nous sommes résolus et déterminés à défendre ce dossier en d'autres lieux et devant d'autres instances car nous restons, plus que jamais, extrêmement soucieux et vigilants de la santé morale et physique des agents.

Nous vous prions de croire, madame la directrice, à l'expression de notre considération distinguée.

Pascal VALIAMIN Jean-François MAILLOT Jean-Marie KBIDY